

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°83-1
	INTITULE DU POSTE	Responsable de secteur de la MDPH
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n° 1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique des Services met à disposition de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle de la Présidente la MDPH et sous la responsabilité administrative et pédagogique de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription ASH 2, l'enseignant référent de scolarité est chargé : - De piloter une équipe chargée de réceptionner, de vérifier et de préparer à l'instruction les dossiers de demande de plan de compensation, - D'animer une équipe pluridisciplinaire d'évaluation afin d'établir les propositions de plans de compensation soumis à la validation de la commission des droits et de l'autonomie pour les personnes en situation de handicap, - Superviser l'édition des plans de compensation, les soumettre à la signature du chef de service et les adresser aux intéressés (familles, services de la DSDEN, établissements et services médicosociaux,...) - De communiquer avec les différents partenaires dont les familles, et les services de la DSDEN afin de renseigner et résoudre ou prévenir les situations difficiles.
	FONCTIONS	- Définir un plan d'aide sur la base de leur projet de vie et notamment un parcours de scolarisation adapté s'appuyant sur l'analyse de leurs besoins pédagogiques. - S'assurer du suivi des décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) en lien avec les enseignants référents des équipes de suivi de la scolarisation des enfants handicapés. Contribuer au partenariat avec les établissements et services médicaux sociaux et sanitaires
	COMPETENCES	- Avoir le sens du service public, être apte à travailler en équipe et en partenariat - Connaître les dispositions législatives et réglementaires en faveur des personnes handicapées. Avoir une connaissance précise des dispositifs de scolarisation, de la législation et de la réglementation scolaire. - Connaître l'organisation et le fonctionnement des institutions et structures médico-sociales ainsi que la législation les concernant. - Avoir une bonne maîtrise des techniques de communication écrite et orale. - Etre capable d'apporter son expertise pédagogique et d'argumenter pour aider aux propositions de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation, avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Les candidats devront de préférence être titulaires du CAPPEI (ex Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap CAPASH).
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention du poste au barème
	REGIME HORAIRE	L'enseignant n'ayant plus la charge d'une classe est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail soit 35 heures hebdomadaires. Ce temps étant réparti en fonction des missions
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste dispose de 60 jours de congés annuels
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier d'une lettre de motivation et un curriculum vitae ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr
	CONTACT	M. AZAIS – IEN C.T ASH